

ID: 039-243900560-20240606-DCC2024\_06\_096-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE



## DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

30 mai 2024

et qu'elle a été faite le

30 mai 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 35

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2024 06 096

### Objet:

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigney

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage — 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 6 juin 2024

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Anne-Marie LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme GUILLOT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirev-le-Château: M. Martin DAUNE Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Aurore PLANCON Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: **Etrepigney**: M. Frédéric SIGNORI **Pagney**: Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Monteplain: M. Luc BEJEAN Mutigney: M. Eric DRUOT Ougney: M. Cédric IVANES Ranchot: M. Gérard ROBERT Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

### Procurations de vote:

Mandants : M. Gérard ROBERT (Ranchot), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires: Mme Séverine MARANO (Ranchot), M. Régis CHOPIN (Orchamps),

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h07 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20240606-DCC2024\_06\_096-DE

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A D'ETREPIGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014;

Considérant la demande de subvention formulée par l'Amicale des Jeunes d'Etrepigney pour l'organisation d'une course de caisses à savon le samedi 15 juin 2024 dans les rues de la commune d'Etrepigney;

Considérant le budget nécessaire pour l'organisation de cette manifestation ;

Il convient donc d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigney.

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 « Bien Vivre à Jura Nord » en date du 22 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mai 2024;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigney ;
- Autorise le versement de cette subvention à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigney ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 39 Contre: o Abstention: 0

